

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 08/02/2018

Dossier complet le : 12/02/2018

Nº d'enregistrement: FD9318P0048

#### 1. Intitulé du projet

Digues en rive gauche du Var à Puget-Théniers

Travaux de confortement

# 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SMIAGE Maralpin

Nom, prénom et qualité de la personne habiitée à représenter la personne morale

Cipil MARRO, Directeur Général des Seutiers.

RCS / SIRET

Forme Juridique Syjichicat Mixte

Joignez à voire demande l'annexe obligatoire n°1

# 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie

Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenciatures (ICPE, IOTA, etc.)

10° Canalisation et régularisation des cours d'eau.

Travaux de confortement des digues de protection affectant 4 620 m de linéaire de cours d'eau

21°e) Ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations tels que les systèmes d'endiguement (R. 562-13 CE)

Modification d'autorisation : le système d'endiguement existe déjà. Il s'agit d'un confortement en lieu et place des digues sans changement de géométrie

# 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La protection du talus amont et du pied de digue sera une carapace en enrochement sec libre en 2 couches avec une inclinaison 3H/2V. Un géotextile très résistant sera mis en place sous l'enrochement afin d'empêcher la fuite des fines. Un sabot anti-affouillement en blocs libres protégera le pied de la carapace contre les affouillements localisés liés aux courants transversaux. Une description plus détaillée est fournie en Annexe 4. Le linéaire de cours d'eau affecté par les travaux est de 4 620 m au total (Cf. Annexe 2):

- 575 ml en amont la digue du Savé

- 1925 ml puis la digue de Puget-Théniers Village

- 2120 ml la digue de Puget-Théniers Aval.

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

#### 4.2 Objectifs du projet

Au terme de l'étude d'avant-projet, il apparaît que le système de digues protégeant l'agglomération de Puget-Théniers en rive gauche (758 personnes) est exposé aux aléas d'érosions externe et d'affouillement (et dans une moindre mesure aux aléas d'érosion interne et de rupture d'ensemble pour la digue du Savé).

Les phénomènes observés, liés à une incision générale du lit du fleuve, vont de l'affouillement en pied à la dégradation des ouvrages en place par basculement ou glissement des blocs d'enrochements et des blocs béton. L'objectif général des travaux est d'améliorer la résistance à l'érosion externe et à l'affouillement sur l'ensemble du linéaire.

### 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux de renouvellement de la carapace et du sabot anti-affouillement sont décrits en Annexe 4. De manière synthétique, le chantier va nécessiter les travaux préparatoires suivants :

- la dérivation des eaux du Var par la mise ne place de batardeau pour mettre le chantier hors d'eau,
- la création d'une piste d'accès
- l'abattage et le débroussaillage de la végétation ligneuse présente sur le talus amont
- le démontage de la protection de berge existante

Les travaux de confortement en eux-mêmes seront ensuite menés : mise en place de la carapace et du sabot, talutage.

Les travaux seront réalisés en 5 tranches annuelles de 4-5 mois. Les travaux seront réalisés préférentiellement en basses eaux, à partir d'août, sous réserve des résultats du diagnostic écologique. Chaque année le batardeau sera remis à plat et recréé, si besoin, l'année suivante.

4,3,2 dans sa phase d'exploitation

Protection contre les inondations de l'agglomération de Puget-Théniers

La décision de l'autorité environne	nistrative(s) d'autorisation le projet a-t- ementale devra être jointe au(x) dossie 1-1 à 3 du code de l'environnement	ll été ou sera-t-Il soumi r(s) d'autorisation(s).	is ?
4 5 Dimensions et caractérisiques d	u projet et superficie globale de l'opérati	on - pránkor les milás d	
	indeurs caractéristiques	on - preciseries unites d	Valeur(s)
Linéaire de digues		4 620 m	
i.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>	Long ° ' " _	Lat ° ' " _
Puget-Théniers (06099), département des Alpes- Maritimes (06).	Pour les catégories 5° a), 6° a), b et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :		
	Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées : Puget théniers	Long. 43 • 57 • 09 "N Long. 43 • 57 • 12 "N	Lat. 6_ • 55 • 12 " E Lat. 6_ • 52 • 24 " E
i.7 S'agit-il d'une modification/exte 4.7,1 SI oui, cette installation environnementale ?	Joignez à votre demande les ann ension d'une installation ou d'un ouvrag ou cet ouvrage a-t-ll fait l'objet d	se evidant? Out	× Non Non ×
4.7.2 SI oui, décrivez sommairen différentes composantes de voi	Modification par l'ajo (élargissement du re	get Théniers réalisé do out de la voie ferrée er emblai de la digue)	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Out	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	K		Le Var est une ZNIEFF de type 2 (930020162)  De part et d'autres du Var il y a 2 ZNIEFFs :  - ZNIEFF type 1 - Mont Vial-Mont Bruine-Le Gourdan  - ZNIEFF type 2 -Dôme de Barrot- Tête de la Colombière- Mont Mayola-la  Roudoule  Cf. Annexe 10
En zone de montagne ?		ĸ	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		K	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		K	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		K	
Dans un blen inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	K		Eglise paroissiale Notre-Dame-de-l'Assomption (cad. AC 264) : inscription par arrêté du 14 décembre 1989
Dans une zone humide ayant falt l'objet d'une délimitation ?	K		Le Var et la Roudoule (Cf. Annexe 7)

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	K		La commune est couverte par un plan de prévention des risques naturels d'inondation. Il a été approuvé le 18 février 2004. Les digues concernées par les présents travaux de confortement font partie des système de protection pris en compte dans l'établissement du PPRi.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
Dans un site ou sur des sols pollués ?		K	
Dans une zone de répartition des eaux ?		K	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		K	
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	K		Site d'intérêt communautaire « Massif du Lauvet d'Ilonse et des Quatre Cantons - Dome de Barrot - Gorges du Cians » à 7 km au Nord - Site d'intérêt communautaire à chauves-souris de "Castellet les Sausses et Gorges de Daluis" à 9 km à l'Ouest Cf. Annexe 6
D'un site classé ?		ĸ	

# 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oul Non Incidences potentielles Appréciez sommairement l'impact potentiel Engendre-t-il des prélèvements × d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications K prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Les matériaux alluvionnaires excédentaires, du fait de l'enfouissement de la souille d'enrochement, seront réutilisés pour le "remblai de compensation de pente". Le surplus sera régalé dans le lit mineur du Var. Est-ii excédentaire en matériaux ? K Des enrochements seront nécessaires Est-il déficitaire en matériaux? Si oul, utilise-t-li les ressources naturelles K du sol ou du soussol? Est-il susceptible Sur la base du pré-diagnostic écologique réalisé par Naturalia en octobre d'entraîner des 2017 (Cf. Annexe 7), des sensibilités ont été identifiées (herbiers à perturbations, des characées, formations à petite massette, blageon, barbeau, etc.). dégradations, des Des mesures seront mises en oeuvre pour limiter les impacts sur le destructions de la × milieu naturel (phasage du chantier, évitement des stations de Typha blodiversité minima, limitation des emprises chantier, pêche de sauvetage et existante : faune, transfert, limitation de la prolifération des espèces invasives). flore, habitats, continuités écologiques? Une évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 a été réalisée sur Milieu naturel Si le projet est situé a base du pré-diagnostic. Elle est présentée en Annexe 8. dans ou à proximité Elle conclu à l'absence d'incidence du fait de lien fonctionnels limités et d'un site Natura de la mise en place de mesures d'évitement et de réduction. 2000, est-il × susceptible d'avoir

> un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?

	Est-il susceptible d'avoir des Incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	
	Est-il concerné par des risques lechnologiques ?		K	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	K		Risque inondations (PPRI du 18 février 2004) Les travaux ont pour but d'augmenter la résistance des ouvrages. Toutefois pendant la phase de travaux, le démontage des protections existantes fragilisera temporairement la digue. Ce risque est limité par la déviation des écoulements du Var dans un chenal dimensionné pour la crue annuelle et par le travail par petit plots sur un même tronçon pour éviter de dénuder un grand linéaire
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		×	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		Durant les travaux, des camions de chantiers devront se déplacer pour accéder au chantier. le chantier aura une durée de 4-5 mois par an pendant 5 ans, ce qui limitera fortement cet impact. De plus, la réutilisation sur site des matériaux excédentaires permet d'éviter des déplacements de camions.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×		Les engins de chantier seront source de bruit. Cependant, la durée de chantier sera limitée à 4-5 mois par an pendant 5 ans, le chantier sera réalisé uniquement de jour et les digues sont séparées des premières habitations par la voie ferrée et la RD6202. L'impact sera donc limité et temporaire.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		K	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	×		La circulation des travaux, durant la phase chantier, engendra des vibrations inhérentes à leur déplacement. Ces vibrations pour les mêmes raisons que pour les nuisances acoustiques seront limitées.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		K	Travaux de jour
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×		Les travaux seront à l'origine d'émissions de poussières et de Gaz à Effet de Serre (circulation des engins et camions). Les matériaux alluvionnaires retirés pour mettre en place le sabot seront mouillés donc it n'y aura pas de poussières émises. De plus, comme indiqué précédemment, les circulation de camions seront également limitée (chantier de 4-5 mois par an pendant 5 ans et réutilisation sur place des matériaux excédentaires).  Les rejets dans l'air seront donc très limités.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milleu ?		×	Dans la mesure où l'écoulement se ferait en rive gauche au moment du chantier), Le chantier sera isolé du lit en eau par la mise en place d'un batardeau fusible en crue et la création d'un chenal de dérivation en rive droite.  Des mesures seront prises pour éviter les pollutions accidentelles.
Emissions	Engendre-t-il des effiuents ?	×		Des bassins de décantation seront réalisés pour décanter les eaux de drainage ou de pompage des fouilles avant rejet au Var. Le dimensionnement de ces bassins sera adapté au débit de pompage et plusieurs bassins successifs pourront être nécessaires pour obtenir une décantation suffisante permettant une atténuation rapide de la coloration du Var à l'aval des travaux. Ces bassins seront curés régulièrement.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		Le démontage de la berge existante et la mise à jour du perré maçonné engendrera des déchets non dangereux (matériaux d'origine alluvionnaire, béton, géotextile, débris). Ceux qui ne pourront pas être réutilisés sur le chantier sera évacué et mis en décharge.

	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?	×	Un seul bâtiment historique est présent dans la zone proche des travaux : l'église paroissiale Notre-Dame-de-l'Assomption. Ces travaux sont une réfection d'un ouvrage existant et ne changera donc pas le paysage. De plus, l'église est située à Entrevaux et aucun covisibilité n'est possible.		
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	×	Le projet a un impact positif car il concerne le confortement de digues de protection contre les inondation du Var		
approuvés	ences du projet Ident ? Non X Si oui, décri		sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou		
	nces du projet identif Non 💌 Si oui, décr		ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? ;		
			(Baranana)		
			(B) 이 보다는 사는 사용 및 상태를 받는 것은 B 전에 되었다고 있다면 하는 것은 사람들이 없는 것이 없는 것이 없는 것이 없는 것이다. [1] [1] [1] [1] [1] [1] [1] [1]		
			(B) 이번 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10		

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Des mesures seront prises en phases travaux pour limiter les impacts sur les eaux et les milieux naturels. Elles sont présentées en Annexe 7 pour les milieux naturels et en Annexe 9 pour les eaux.

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les principaux enjeux de ce projet sont liés à l'eau et aux milieux naturels. Ils seront traités par le Dossier de demande d'autorisation "Loi sur l'Eau". Dans ce cadre des inventaires complets au printemps/été 2018 et une évaluation des impacts seront réalisés. Un dossier CNPN serait engagé s'il est nécessaire (selon les résultats de l'évaluation des

Ainsi, les enjeux principaux (hydraulique et milieux naturels le cas échéant) seront traités dans des études spécifiques et dossier réglementaires spécifique (DLE et CNPN si nécessaire). Il ne nous semble donc pas nécessaire de soumettre le projet à étude d'impact.

#### 8. Annexes

Objet						
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×				
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	×				
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;					
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;					
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	K				
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.					

#### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

# Objet

Annexe 7 : Pré-diagnostic écologique

Annexe 8 : Evaluation simplifiée des incidences Natura 2000 Annexe 9 : Mesures mises en oeuvre en phase travaux

Annexe 10 : Localisation des ZNIEFF

# 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

NICE

22 janvier 2018

Signature

CYTH MARRO Directeur général des services Syndicat Mixte Inondations, Aménagement et Gestion de l'Eau

A CONTRACT PERSON

TO SERVICE SCHOOL STATEMENT

TO SERVICE SCHOOL SCHOOL STATEMENT

TO SERVICE SCHOOL SCHOOL STATEMENT

TO SERVICE SCHOOL SCHOOL SCHOOL SCHOOL STATEMENT

TO SERVICE SCHOOL SCHOO

# 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétilionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

#### Objet

Annexe 7 : Pré-diagnostic écologique

Annexe 8 : Evaluation simplifiée des incidences Natura 2000 Annexe 9 : Mesures mises en oeuvre en phase travaux Annexe 10 : Localisation des ZNIEFF

# 9. Engagement et signalure

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements cl-dessus

Fall à

NICE

10. 22 janvier 2018

Signature

CYTI MARRO

Directeur général des services

Syndicat Mixle Inondations, Aménagement et Gestion de l'Eau

